

RESUME DES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE du jeudi 27 juin 2019

Présent : Guy Ernon, Hilde Broers, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven, Michaël Henen, Marie-Noëlle Kurvers, Anne-Sophie Roijen: Membres
Joris Gaens: Président
Maïke Stieners : Directeur général

Excusé : Rik Tomsin : Membre

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation d'un cadre général de contrôle interne

Le décret sur l'administration locale stipule que le conseil doit déterminer un cadre général du système de contrôle interne. Il est proposé de s'appuyer sur la vision, l'approche et les instruments du Trajet vers l'Excellence (Traject naar uitmuntendheid) du VVSG.

Accord à l'unanimité

Approbation d'un cadre général de contrôle interne

2. Approbation des règles de participation par les citoyens

Le décret du gouvernement local oblige les autorités locales à établir des règles régissant les formes de participation par les citoyens. Le conseil est invité à approuver les règles de participation.

4 voix pour; 4 abstentions

Approbation des règles de participation par les citoyens

3. Adaptation du prix de vente pour la livraison de repas à domicile à partir du 1er août 2019

Il est demandé d'ajuster la décision du conseil du 22 mars 2016 sur le prix de vente des repas livrés à domicile en raison du résultat négatif de la distribution des repas en 2018. Il est proposé de porter le prix d'un repas à 6 euros et d'une soupe supplémentaire jusqu'à 0,75 euros.

Accord à l'unanimité

Adaptation du prix de vente pour la livraison de repas à domicile à partir du 1er août 2019

4. Visa Directeur financier: conditions et transactions exclues

Conformément à l'article 177 du décret relatif aux administrations locales, le gestionnaire financier est responsable du contrôle préalable en matière de crédit et de légalité des décisions du CPAS ayant un impact budgétaire et financier. Le conseil est invité à déterminer les conditions supplémentaires et les catégories de transactions exclues de l'obligation de visa.

Accord à l'unanimité

Visa Directeur financier : Conditions et transactions exclues sont approuvées

5. Détermination de l'autorité du bureau permanent en rapport avec les tâches de la gestion journalière

Le conseil est invité à déterminer le sens de la notion de "gestion journalière" au sens de l'article 78, paragraphe 2, point 9 du décret sur les administrations locales.

Accord à l'unanimité

Détermination de la compétence du bureau permanent en rapport avec les tâches de la gestion quotidienne.

6. Retrait de 2 PC et 2 écrans du patrimoine

Le conseil est invité à approuver le retrait de 2 ordinateurs et de 2 écrans du patrimoine. Un des deux écrans est toujours adapté à la vente publique.

Accord à l'unanimité

Approbation du retrait de 2 PC et 2 écrans du patrimoine

7. Approbation charte de commune en bonne santé

L'objectif du projet «Commune en bonne santé» est d'établir progressivement une politique de santé préventive structurelle tenant compte du mode de vie, du cadre de vie et de l'égalité des chances en matière de santé, et de communiquer cette politique locale de manière uniforme. Le conseil est invité à approuver la charte.

4 voix pour; 4 abstentions

Approbation de la charte commune en bonne santé

8. Communications

Communication du courrier adressé au Président et membres du Conseil de l'Aide Sociale.

Accord à l'unanimité

Approbation des communications

SEANCE FERMEE

9. Prise de connaissance du Bureau Permanent

Le Conseil prend connaissance des décisions prises par les Bureaux Permanents du 7 et 27 mai et 4 juin 2019

Accord à l'unanimité

Approbation prise de connaissance des Bureaux permanents.

POUR LE CPAS

Directeur général
Maïke Stieners

Président
Joris Gaens